



REFLECT TO ACT GUIDE D'UTILISATION

1. Qu'est-ce que Reflect to act?
2. Comment fonctionne Reflect to act?
3. Pourquoi choisir les droits de l'enfant comme cadre de référence ?
4. Comment utiliser les droits de l'enfant comme cadre de référence ?
5. Conseils/points importants

Qu'est-ce que Reflect to act?

« Reflect to act » est un **dossier pédagogique destiné aux formateurs d'enseignant.e.s** qui permet de réfléchir avec les **étudiant.e.s** sur plusieurs thèmes actuels :

- Identité
- Pensées et sentiments
- Droits de l'enfant et participation
- Similitudes et différences
- Stéréotypes et préjugés
- Chances

« Reflect to act » vise à renforcer la capacité de réflexion des futurs enseignant.e.s par rapport à des questions telles que l'identité, les stéréotypes ou les chances en les examinant sous l'angle des droits de l'enfant. Ce dossier encourage la disposition et l'aptitude des futurs enseignant.e.s à se remettre en question par rapport à ces thèmes.

« Reflect to act » est un projet de la section Pédagogie (Lerarenopleiding) de l'UCLL (University College Leuven Limburg), en collaboration avec **UNICEF Belgique**.

Rendez-vous sur www.reflecttoact.unicef.be

Des questions ?

Envie de suivre une formation continue sur mesure autour de Reflect to act avec votre équipe ? Prenez contact avec edu@unicef.be ou Liesbeth Spanjers (UCLL) — liesbeth.spanjers@ucll.be

Comment fonctionne Reflect to act?

En tant qu'enseignant.e, vous pouvez commencer par consulter les outils de référence, qui éclairent le contexte du thème abordé à travers la fiche pédagogique, les informations complémentaires et une petite vidéo¹.

! Ne manquez surtout pas de consulter la fiche pédagogique créée pour chaque thème, car elle offre un récapitulatif utile en ce qui concerne les outils pédagogiques.

Vous pouvez ensuite travailler avec les étudiant.e.s en vous appuyant sur les outils pédagogiques. À cet effet, vous pouvez procéder en plusieurs étapes.

- A. Les étudiants découvrent d'abord le thème de façon individuelle via l'**outil en ligne** (teaser), qui reprend l'ensemble des thèmes. La découverte de l'outil en ligne prend environ 1 heure. Les étudiants discutent ensuite entre eux du thème abordé dans le « **Café du monde** » (voir PDF). *Attention : Si plusieurs thèmes sont abordés pendant le cours, les étudiant.e.s doivent parcourir l'outil en ligne (teaser) une seule fois — de façon individuelle — et participer une seule fois — tous ensemble — à l'activité « Café du monde ». Cela suffit puisque tous les thèmes sont traités dans l'outil en ligne et dans le « Café du monde ».*
- B. Les étudiant.e.s s'immergent dans le thème grâce à une **méthode** spécifique, qui peut prendre la forme d'un jeu de rôles et/ou d'une activité.
- C. Enfin, les étudiant.e.s approfondissent le thème à travers des **études de cas** : après avoir réfléchi de manière individuelle, ils échangent leurs idées en groupe

OUTILS DE RÉFÉRENCE	OUTILS PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche pédagogique pour l'enseignant.e • Informations complémentaires • Vidéo 	<p>A) DÉCOUVERTE (une seule fois)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Outil en ligne (travail individuel) 2. Café du monde (travail en groupe) <p>B) MISE EN SITUATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Jeu de rôles (en groupe) 2. Activité (en groupe) <p>C) APPROFONDISSEMENT</p> <p>Études de cas (travail individuel et en groupe)</p>

! CONSEIL : créez un climat d'apprentissage sûr, soyez attentif.ve à l'ambiance, mettez fin à la discussion si nécessaire et prévoyez au besoin un débriefing avec les étudiant.e.s au terme de l'activité.

¹ Cette vidéo figure également dans le teaser en ligne destiné aux étudiant.e.s.

Pourquoi choisir les droits de l'enfant comme cadre de référence ?

En tant qu'enseignant.e, vous pouvez utiliser ces outils pédagogiques pour approfondir plusieurs thèmes avec vos étudiant.e.s. Ces thèmes s'appuient sur les principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant tels que le droit à la non-discrimination et le droit à la participation, par exemple ; ils peuvent être mis en corrélation avec le droit à l'identité, le droit à la liberté d'expression, etc.

Les étudiants découvrent ainsi la Convention relative aux droits de l'enfant, mais apprennent aussi à réfléchir à des situations qui se présentent en classe ou à l'école sous l'angle des droits de l'enfant.

Intégrer une approche axée sur les droits de l'enfant dans la formation des enseignant.e.s permet à l'établissement, aux formateurs.trices et aux étudiant.e.s de s'éloigner de l'approche centrée sur le soin et l'assistance pour évoluer durablement vers une approche fondée sur les droits dans l'enseignement.

L'approche axée sur les droits de l'enfant, qui prend la Convention relative aux droits de l'enfant pour base juridique, remet en cause les conceptions traditionnelles : l'enfant ne fait plus l'objet de soins, mais il est également porteur de droits. Elle implique un glissement de paradigme dans le sens où l'enseignement n'est plus simplement considéré comme un dispositif à caractère social, mais comme un droit ; par conséquent, la mission de protection des adultes s'en trouve élargie et implique aussi de faciliter **l'émancipation et l'autonomie des enfants**.

Comment utiliser les droits de l'enfant comme cadre de référence ?

Commencez par aborder des situations complexes ou des thèmes actuels auxquels vous ou vos étudiant.e.s êtes confronté.e.s dans la vie quotidienne. Faites ensuite le lien avec les droits de l'enfant. Rattachez votre situation aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et utilisez ces principes comme références afin de mener une discussion avec vos étudiant.e.s. Cette démarche vous permet, par exemple, d'examiner la pauvreté sous l'angle des droits de l'enfant et d'établir un lien avec la participation et l'égalité des chances.

Nous proposons d'utiliser les droits de l'enfant comme un cadre au sein duquel il est possible de discuter autour des thèmes ou des défis actuels inhérents à l'enseignement ou à d'autres domaines, selon un processus éducatif ouvert².

Cette approche éducative qui adopte les droits de l'enfant comme cadre de référence repose idéalement sur des expériences réelles. Sur cette base, nous pouvons créer des moments de rencontre et de dialogue autour des différentes interprétations de la situation liée aux droits de l'enfant. Ce faisant, l'école s'appuie sur des situations de la vie quotidienne pour discuter des « droits vécus » des enfants. Les enfants et les jeunes sont confrontés à des dilemmes liés à ces droits lorsqu'ils interagissent entre eux ou avec des adultes. Par exemple, comment gérez-vous les remarques racistes formulées en classe ou entre les enfants et les jeunes ? Qu'en est-il du droit à la liberté d'expression par rapport au principe de non-discrimination ?

2 Reynaert Didier (2013), Kinderrechteneducatie: een individueel en collectief leerproces.
Dans : Welwijs 4 (décembre 2013), pp. 11-14.

Conseils/points importants

Veillez à préserver le lien avec l'approche « droits de l'enfant » (basée sur les droits) afin de dissocier la question de l'approche « assistance » (basée sur les besoins).

Sur www.reflecttoact.unicef.be, vous trouverez une série de mises en corrélation et de références utiles sous le thème « Droits de l'enfant et participation ». Si vous avez des questions, vous pouvez également prendre contact avec l'UNICEF via edu@unicef.be.
